

Point de presse Covid du 30 octobre 2020

Discours de la Présidente du Conseil d'État

Mesdames, Messieurs,

La pandémie de coronavirus continue de se diffuser rapidement dans notre pays et notre canton, avec des conséquences sanitaires toujours plus graves. Mme Ruiz vous en donnera les détails tout à l'heure. Pour cette conférence de presse, nous sommes accompagnées de M. Karim Boubaker, médecin cantonal, et de M. Denis Froidevaux, chef de l'état-major cantonal de conduite, M. Jean-Luc Schwaar directeur général des affaires institutionnelles et des communes.

J'aimerais commencer cette allocution par dire toute la compassion du Conseil d'État aux personnes touchées par la maladie et à leurs proches. Nous savons la douleur de perdre un être cher, et nous savons aussi que cette maladie peut laisser des séquelles graves et durables, y compris à des personnes jeunes et en bonne santé.

Nous souhaitons pouvoir continuer à offrir des soins de qualité à toutes celles et tous ceux qui en auraient besoin, y compris en dehors du coronavirus – et c'est pour cela que nous devons éviter un engorgement de nos hôpitaux. J'en profite aussi pour saluer à nouveau les efforts de celles et ceux qui sont au front dans la lutte contre la recrudescence de l'épidémie: personnel de santé, infirmières et infirmiers, médecins, aides soignant.e.s, appelé.e.s de la protection civile, qui se dévouent avec alacrité et qui permettent de prendre en charge les personnes qui en ont besoin. Contrairement à ce qu'on a pu entendre, le CHUV est préparé à cette deuxième vague et il l'affronte avec efficacité.

Néanmoins, face à cet accroissement de la menace, le Conseil d'État vaudois salue les décisions sanitaires du Conseil fédéral. Nous constatons que les nouvelles mesures édictées ce mercredi sont cohérentes et rejoignent largement celles que nous avons décidé de prendre la semaine dernière.

Comme nous avons reçu de nombreuses questions, je souhaite préciser un élément très important : les règles fédérales priment. Les Cantons ont la possibilité d'émettre des restrictions supplémentaires. Au vu de la situation vaudoise, nous avons actionné cette possibilité dans trois domaines, que je vous détaillerais par la suite.

Par contre, les Cantons n'ont pas la liberté de mettre en œuvre des mesures moins restrictives que celles décidées par la Confédération. Il en va ainsi de la limite d'ouverture des établissements publics, restaurants, bars, etc. fixée désormais à 23h00 maximum dans tout le pays, et aussi de la limitation à 4 personnes par table dans les restaurants, de l'interdiction des sports de contacts dès 16 ans, et de l'interdiction du chant choral amateur.

Nous l'avons dit : nos décisions ne sont pas mues par la peur, mais par la responsabilité. Nous voulons éviter un nouveau semi-confinement, au cœur de l'automne et de l'hiver – car nous savons l'impact psychologique difficile de cette mesure. Nous ne pourrions endiguer l'épidémie, ni ne pourrions éviter l'introduction de mesures encore plus restrictives, que si toutes et tous, chacune et chacun, nous appliquons au quotidien, sur notre lieu de travail, dans nos déplacements, dans nos loisirs, les gestes barrières indispensables : nettoyage des mains, port du masque, respect des distances, et aussi désormais aérer plusieurs fois par jour les locaux.

Point de presse Covid du 30 octobre 2020

Discours de la Présidente du Conseil d'État

Cependant les règles qui visent à limiter les contacts humains, bien sûr, limitent fortement nos activités, de loisir en particulier. J'aimerais redire ici que les restrictions que nous amenons ne sont pas motivées non plus par un quelconque puritanisme ou par la volonté de restreindre les loisirs ou les plaisirs. Je n'ai aucune joie à voir fermer les lieux de culture ou les établissements nocturnes. Et je connais trop bien la douleur des actrices et acteurs de ces secteurs : spectacle, arts vivants, cinémas, musées, mais aussi orchestre, théâtre, danse, et bien sûr restaurants, bars, discothèque... leurs activités sont tellement restreintes par les mesures sanitaires, qu'elles deviennent bien souvent impossibles à mener, ou en tout cas qu'elles ne peuvent plus être rentables.

Aussi nous appelons instamment la Confédération à compléter son dispositif sanitaire par un dispositif social et économique. Les règles de distance et d'hygiène ne peuvent être efficacement mises en œuvre que si les personnes qui en subissent les conséquences savent qu'elles seront protégées des conséquences économiques. La crainte de perdre son emploi, de perdre des clients, de voir son entreprise partir en faillite est bien réelle. Et déjà nous avons pu voir de trop nombreuses situations dramatiques arriver ou se renforcer.

Laisser filer l'épidémie serait bien pire, évidemment, y compris sur le plan économique – comme on le voit dans des pays qui ont laissé faire. Mais la contrepartie est que les autorités publiques doivent autant que possible soutenir les personnes et les secteurs qui subissent les effets des mesures de fermeture ou de restriction de l'activité. Le Canton de Vaud l'a d'ores et déjà fait – nous avons engagé plus d'un demi-milliard de francs de dépenses supplémentaires depuis le début de la crise. Et nous entendons continuer cette action de soutien. Nous viendrons devant vous la semaine prochaine avec des éléments complétant notre dispositif économique, notamment pour lesdits « cas de rigueur ».

Mais la Confédération, comme elle l'a fait avec beaucoup de justesse lors de la première vague, doit impérativement et très rapidement offrir elle aussi des solutions et débloquer des crédits fédéraux pour soutenir les secteurs touchés. Nous plaidons vigoureusement en ce sens auprès du Conseil fédéral.

J'aimerais redire notre message initial : la responsabilité individuelle est indispensable, chacun doit faire sa part pour protéger les autres et soi-même, mais elle doit être soutenue par la solidarité, et notamment la solidarité publique grâce à un Etat protecteur. À cette condition nous surmonterons ensemble cette deuxième crise.

* * *

J'aimerais maintenant préciser que le Conseil d'État a amendé à son dispositif afin de le rendre conforme au nouveau droit fédéral. Néanmoins, il y a trois précisions à souligner, car nous allons un peu plus loin que le minimum fédéral.

- 1) Dans la définition des manifestations privées
- 2) Pour les manifestations publiques, nous imposons, dès 15 personnes (et jusqu'au maximum de 50) un plan de protection avec masque et traçage obligatoires
- 3) Pour les établissements publics, nous demandons le maintien du traçage des convives, même si le masque est porté et les distances respectées.



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Point de presse Covid du 30 octobre 2020 Discours de la Présidente du Conseil d'État

Je passe maintenant la parole à Mme Ruiz.

Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'État

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

(seul le texte prononcé fait foi)